

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Dans le cas d'une vente ou prestation de service réalisée par une activité professionnelle, il sera appliqué des pénalités de retard calculées sur les sommes exigibles non payées à bonne date correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, après une mise en demeure de payer restée infructueuse.

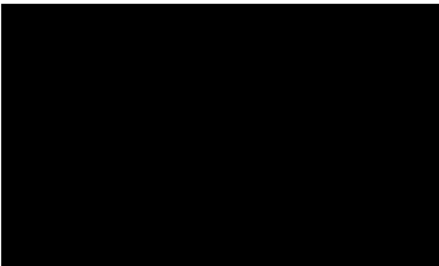
RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : Le transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre Atelierservant."

AP Selestat
SAS au capital de 1933100 €
RCS COLMAR 529 745 929
SIRET 529 745 929 000 16 - ORIAS 12065458
Code TVA FR 81 529 745 929
IBAN FR76 3008 7334 4000 0204 9480 143 BIC CMCIFRPP

Carrefour Maison rouge - 67600 SELESTAT
Tél. : 03 88 58 80 58 Fax : 03 88 58 80 50
E-mail : peugeot.selestat@geauto.fr
Site : www.grand-est-automobiles.fr

Alsace



FACTURE

du : 03/10/2025

CHEQUE

Echéance le : 03/10/2025

CCS :

Ioanna TSANAKALIS

TVA :

3008 3008 ALLURE 1,6L BLUEHDI 120 S S EAT6

Véhicule mis en circulation le 06/09/2016

Page :2/2

N° Document	N° Client	Votre Commande	Marque	V.I.N.		N° Immatriculation	Kilométrage	N° Commande	
529465	91000		PEUGEOT	VF30UBHZTGS180646		EF-812-AN	175590	409015	
Désignation			N° Pièce	Quantité ou temps	C T	Prix unitaire hors taxe €	Remise %	Prix unitaire net hors taxe €	Montant €
REFROIDISSEMENT ENTRETIEN									
SOUS-TOTAL INTERVENTION G			3,33 (4,00 TTC)						
H : 95R31A01FR010102 FORFAIT EXPERT CONTROLE D ADDITIF FAP									6,67
Montant T.T.C. : 8,00									
CONTROLE NIVEAU ADDITIF			95N31A	4					inclus
FILTRE A PARTICULE									
ENTRETIEN									
SOUS-TOTAL INTERVENTION H			6,67 (8,00 TTC)						
I : 95R57A01FR010101 FORFAIT EXPERT REMPLISSAGE DU RESERVOIR D ADBLUE.									25,83
Montant T.T.C. : 31,00									
(MKT) UREE			1611728380 FUE	17,00	4				inclus
NIVEAU RESERVOIR D'UREE SUR			15NU1A		4				inclus
VEHICULE									
SOUS-TOTAL INTERVENTION I			25,83 (31,00 TTC)						
J : BON D ACHAT PEUGEOT									
SOUTIEN COMMERCIAL			SOUTIEN	-1,00	4	305,00		305,00	-305,00
DOOSSIER N°06821780									
BONS N° 1024-488312, 1024-488314 ET 1024-488315									
SOUS-TOTAL INTERVENTION J			-305,00 (-366,00 TTC)						
K : RECYCLAGE DES DECHETS									
RECYCLAGE DECHETS			DC	1,00	4	2,50		2,50	2,50
SOUS-TOTAL INTERVENTION K			2,50 (3,00 TTC)						
LAVAGE OFFERT									
PRENEZ RENDEZ-VOUS EN LIGNE 7J/7 ET 24H/24 SUR rdvpeugeotselestat									
VOUS AVEZ LIBRE CHOIX DE VOTRE REPARATEUR EN CAS D ACCIDENT OU BRIS									
DE GLACE. PRENEZ CONTACT AVEC NOTRE ATELIER CARROSSERIE									
			Total hors taxe €	Montants TVA. €			Total T.T.C €		
			PI : 187,97	(4) 20,000					
			MO : 159,52	44,99					
			DIV : -302,50	9,01					
			44,99				54,00		

Coupon à joindre à votre règlement		
N° Document	N° Client	N° Commande
529465	91000	409015
Echéance le : 03/10/2025		54,00

MO facturée au bareme des temps sauf (*) au temps passe

MODALITÉS ET CONDITIONS DE RÈGLEMENT : "Toutes nos ventes, fournitures, réparations et prestations de services sont payables à nos bureaux, au comptant à la date de facturation et ne font l'objet d'aucune condition d'escompte. Dans le cas d'une vente ou prestation de service réalisée par une activité professionnelle, il sera appliqué des pénalités de retard calculées sur les sommes exigibles non payées à bonne date correspondant à trois fois le taux d'intérêt légal et ce, après une mise en demeure de payer restée infructueuse.

RÉSERVES DE PROPRIÉTÉ : La transfert de la propriété des marchandises objet de la présente facture est suspendu jusqu'au paiement intégral de leur prix conformément aux dispositions de l'article L.621-122 du Code de Commerce, les risques étant néanmoins transférés à l'acquéreur dès la livraison des marchandises.

ATTRIBUTION DE COMPÉTENCE : En cas de contestation entre commerçants, les tribunaux compétents sont ceux dans le ressort desquels se trouve le siège de notre établissement."